

**SGI CORPORATE**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 9 Lotissement d'Isalgue - 82600 AUCAMVILLE**  
**910 294 453 RCS MONTAUBAN-82000**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 20 mars,  
A 18 heures,

**Monsieur Sylvain GRZEGOROWSKI,**  
demeurant 9 Rue du Cicère - 82600 AUCAMVILLE,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société SGI CORPORATE,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'adresse du siège social dans les statuts suite à modification administrative,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associé unique, suite à la modification administrative de l'adresse du siège social de la Société par le Conseil Municipal de la ville d'AUCAMVILLE en septembre 2021, décide de modifier l'article 4 des statuts pour prendre acte de ce changement, dont la rédaction est désormais la suivante :

*"ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL*

*Le siège social est fixé : 9 Rue du Cicère - 82600 AUCAMVILLE.*

*Le reste de l'article demeure inchangé. "*

L'associé unique précise qu'il ne s'agit en aucune façon d'un transfert de siège.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**Sylvain GRZEGOROWSKI**

